

Date de convocation : 18 mars 2021

A.R. Télétransmission

Date d'affichage : 31 mars 2021

Scs Préfecture

069 200 040 590 00016

30 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 60

OBJET : FINANCES : vote du budget primitif 2021 – budget annexe SPANC

\*\*\*\*\*

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le VINGT-CINQ MARS

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**

**PRESENTS** : ALLIX Jean-Louis, AURION Rémy, AUTHIER Gilles, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON Angèle, BERTHOUX Béatrice, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUBOST STIVAL Delphine, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, ESPASA Christophe, GIFFON Georges, GIRIN Pascal, GLANDIER Martine, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LICI Vassili, LIEVRE Gaétan, LIEVRE Patrick, MATRAY Bernard, MOULIN Didier, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PERRUT Bernard, PHULPIN Patrick, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, TROUVE Michel

**ABSENTS EXCUSES** : AKSU GIRISIT Keziban (pouvoir à Frédérique PARLIER), DECEUR Patrice (pouvoir à Christine CARANO), FROMENT Benoît (pouvoir à Georges GIFFON), JONARD Geneviève, LONGEFAY Fabrice (pouvoir à Pascal RONZIERE), LUTZ Sophie (pouvoir à Béatrice BERTHOUX), MANDON Olivier (pouvoir à Myriam CADI), PORTIER Alexandre, REBOULE Anne, REYNAUD Pascale, SEIVE Capucine (pouvoir à Muriel BLANC), THIEN Michel (pouvoir à Pascal GIRIN)

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Madame BAUDU LAMARQUE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Monsieur DUTHEL** expose :

1. Section de fonctionnement : 215 580,92 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Variation par rapport au BP	Variation par rapport au BP
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	28 500,00	38 776,68	30 595,00	2 095,00	7%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11 600,00	0,00	0,00	-11 600,00	-100%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500,00	0,00	0,00	-500,00	-100%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	108 900,00	36 300,10	56 100,00	-52 800,00	-48%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>149 500,00</b>	<b>75 076,78</b>	<b>86 695,00</b>	<b>-62 805,00</b>	<b>-42%</b>
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	140 715,54	140 715,54	128 885,92		
<b>Total Recettes d'exploitation</b>	<b>290 215,54</b>	<b>215 792,32</b>	<b>215 580,92</b>		

## Dépenses d'exploitation

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Variation par rapport au BP 2020 en €	Variation par rapport au BP 2020 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 550,00	6 249,46	7 700,00	-850,00	-10%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	31 215,00	27 856,94	30 540,00	-675,00	-2%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	249 615,54	52 800,00	177 340,92	-72 274,62	-29%
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>289 380,54</b>	<b>86 906,40</b>	<b>215 580,92</b>	<b>-73 799,62</b>	<b>-26%</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	835,00	0,00	0,00		
<b>Total Dépenses d'exploitation</b>	<b>290 215,54</b>	<b>86 906,40</b>	<b>215 580,92</b>		

### 1.1 Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation : 86 695,00 €, en baisse par rapport au BP 2020.

Les recettes comprennent :

- Les redevances d'assainissement : 30 595 €
- Des subventions d'exploitation exceptionnelles restant à recevoir de l'agence de l'Eau (chapitre 77) (56 100 €)

### 1.2 Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation : 215 580,92 €. Elles comprennent :

- Les charges à caractère général : 7 700 €. Outre les dépenses courantes du service, elles comprennent les rémunérations des délégataires (eau) pour la facturation des redevances d'assainissement non collectif.
- Les charges de personnel : 30 540 € (stables par rapport au BP 2020)
- Des charges exceptionnelles : 177 340,92 €

Ces charges exceptionnelles correspondent aux aides versées aux propriétaires pour la réalisation de travaux de réhabilitation.

## 2. Section d'investissement : 17 630 €

### Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	17 630,00	17 630,00	17 630,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	835,00	0,00	0,00
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>18 465,00</b>	<b>17 630,00</b>	<b>17 630,00</b>

## Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 465,00	0,00	17 630,00
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>18 465,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 630,00</b>

### 2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent uniquement le résultat reporté d'investissement 2020 de 17 630 €.

### 2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent un volume des dépenses d'équipement prévisionnel de 17 630 €, pour l'achat de matériel.

## 3. Le besoin de financement de l'exercice

Les opérations de l'exercice 2021 sont équilibrées.

		BP 2020	BP 2021
A	Dépenses réelles d'investissement	18 465,00	17 630,00
B	Recettes réelles d'investissement hors emprunt	18 465,00	17 630,00
C=A-B	Besoin de financement de la section d'investissement	0,00	0,00
D	Recettes réelles d'exploitation	149 500,00	86 695,00
E	Dépenses réelles d'exploitation	289 380,54	215 580,92
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	-139 880,54	-128 885,92
G=F-C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-139 880,54	-128 885,92
H	Résultats cumulés passés (après couverture des reports)	158 345,54	146 515,92
I	Besoin de financement (emprunt)	0,00	0,00

Vu :

- L'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
- Le procès-verbal du conseil communautaire du 25 février 2021 sur le rapport d'orientations budgétaires,
- Les avis favorables de la commission des finances et du bureau,
- Le rapport ci-dessous.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (3 abstentions) :**  
**Article 1 : d'approuver le budget primitif annexe SPANC 2021.**

Pascal RONZIERE  
Président

